



## VACCINATION ANTIGRIPPALE

# Campagne de vaccination dans l'hémisphère Nord et à Mayotte

Mis en ligne le jeudi 17 septembre 2020

Cette année la campagne se déroulera pour l'hémisphère Nord du 13 octobre 2020 au 31 janvier 2021 et, pour Mayotte, du 08 septembre 2020 au 31 janvier 2021.



La grippe saisonnière est une maladie infectieuse, très contagieuse.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, il est particulièrement important d'inviter vos patients à se faire vacciner contre la grippe et de respecter les gestes barrières qui permettent de limiter la circulation des virus.

## Une prise en charge est envoyée par la CNMSS pour

- > les personnes âgées de 65 ans et plus,
- > les personnes atteintes de certaines affections de longue durée sans condition d'âge,
- > les personnes souffrant de certaines maladies respiratoires chroniques, quel que soit leur âge.

Les personnes éligibles majeures, vaccinées ou non précédemment, recevront un bon de prise en charge leur permettant de retirer directement le vaccin en pharmacie et de se faire vacciner par le professionnel de santé de leur choix : médecin/infirmier, pharmacien formé à l'acte vaccinal, sage-femme.

Pour les personnes susceptibles de bénéficier d'une prise en charge mais ne pouvant être ciblées, listées ci-dessous, la délivrance de l'imprimé de prise en charge relève du médecin traitant. Pour elles et pour les enfants de moins de 18 ans, la prescription médicale est obligatoire.

- > les femmes enceintes et ce quel que soit leur trimestre de grossesse,
- > les personnes obèses ayant un indice de masse corporelle (IMC) supérieur ou égal à 40,
- > l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois présentant certains facteurs de risque,
- > l'entourage des personnes immunodéprimées.



Vous pouvez contacter la CNMSS pour tout renseignement complémentaire :

- au 04 94 16 97 01

- par courriel

Dernière mise à jour de l'article : 18/09/2020